

PROCES VERBAL

LE 24 OCTOBRE 2025

Par la présente, nous venons, Monsieur Albain ARNAC et Madame Stéphanie ARNAC, en ce qui concerne la rédaction de nos statuts, soit la mention SOUSSIGNES et la mention de GERANT et GERANTE.

Ces erreurs ont été régularisées sur les statuts et ils ont été mis à jour.

Fait pour valoir ce que de droit,

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be stylized and somewhat illegible.

Le 24 octobre 2025